

Reform of Canada Pension Plan

Réforme du Régime de pensions du Canada

WHEREAS encouraging retirement savings is an important national issue, of concern to federal, provincial and territorial governments, public policy organizations and the public;

ATTENDU QUE le fait d'encourager l'épargne retraite constitue un enjeu important pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que pour les organisations chargées d'élaborer les politiques publiques et pour le public lui-même;

WHEREAS the Canadian Bar Association has urged governments to support and promote the harmonization of pension legislation and regulation across Canada and reasonable measures to increase the funding and security of pension benefits;

ATTENDU QUE l'Association du Barreau canadien a exhorté les gouvernements à appuyer et promouvoir l'harmonisation des lois et règlements sur les pensions au Canada, ainsi que des mesures raisonnables pour augmenter le financement et la sécurité des prestations de retraite;

WHEREAS the Canada Pension Plan (CPP) is a major component of Canada's retirement income system (as well as private pensions and individual savings), providing contributory, earnings-based, public pension benefits to working Canadians and their families;

ATTENDU QUE le Régime de pensions du Canada (RPC) est une composante majeure du système de revenus de retraite au Canada (ainsi que les régimes de retraite privés et l'épargne individuelle), offrant aux travailleurs canadiens et à leurs familles des prestations contributives, fondées sur les revenus;

WHEREAS only about half of employed Canadians put money into private retirement plans in 2008, suggesting many will rely more on CPP to finance their retirements;

ATTENDU QU'environ la moitié des Canadiens et Canadiennes cotisaient à des régimes de pensions privés en 2008, ce qui laisse entendre que plusieurs devront compter davantage sur le RPC pour financer leur retraite;

WHEREAS CPP is administered federally for employees in all provinces and territories except Quebec, and the legislation can only be amended by the federal government with two-thirds of the participating provinces representing two-thirds of the population;

WHEREAS federal, provincial and territorial Ministers of Finance must undertake reviews of CPP every three years, and the report for the next CPP review is expected in 2012;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge the federal, provincial and territorial governments to engage in an extensive, Canada-wide study to review the CPP, with a view to helping Canadians who are not saving enough for retirement.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Mid-Winter Meeting held in Mayan Riviera, Mexico, February 11-12, 2012.

ATTENDU QUE le RPC est administré par le gouvernement fédéral pour les employés dans toutes les provinces et territoires à l'exception du Québec, et que cette loi peut être modifiée par le gouvernement fédéral seulement avec l'accord de deux tiers des provinces participantes représentant deux tiers de la population;

ATTENDU QUE les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances doivent entreprendre un examen du RPC tous les trois ans, et que le prochain examen du RPC est attendu en 2012;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à entreprendre un examen pancanadien exhaustif du RPC dans le but d'aider les Canadiens qui n'accumulent pas suffisamment d'épargne en vue de la retraite.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de l'Assemblée de la mi-hiver, à Mayan Riviera, Mexique, du 11 au 12 février 2012.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**